

www.dompierre-sur-veyle.fr

Procès-Verbal du conseil municipal du 06 octobre 2022

<u>Présents (14)</u>: Martine TABOURET – Catherine SAVERAT - Stéphanie BOULIVAN – Régis TABOURET - Aimé BOULIVAN - Fabien RELAVE - Alexandra BREDY – Fabienne PEDOUX - Didier ZAMPROGNO - Damien QUERRY - Amandine GUYARD - Cédric BLANCHARD - Alexandra GIRARD - Sandrine BOURGEOIS

Excusés (1): FRANCK MOLINA,

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Présentation de Bresse Energies Citoyennes : Présentation de cette structure qui permet la pose de panneaux photovoltaïques via un financement d'actionnaires. La principale motivation de BEC est la transition écologique ; de nombreux projets ont déjà vu le jour. Comment agir sur les impacts du réchauffement climatique ? En réduisant les émissions de gaz à effet de serre mais pourquoi via l'énergie citoyenne ? La création d'énergie est une richesse d'intérêt général, une gouvernance participative, une réappropriation des enjeux de l'énergie et une épargne éthique et utile. L'entreprise passe uniquement par des prestataires locaux. Le financement se fait grâce aux parts souscrites par les citoyens (enfants, adultes, collectivités, coop et associations), le complément provient d'un emprunt qui est ensuite remboursé par la vente d'électricité. Le surplus permet de valoriser les parts souscrites et le paiement des autres charges minimes. Le processus est simple, l'entreprise valide le projet avec la collectivité, ensuite il faut communiquer avec les citoyens concernés (objectif ; 25% du montant de l'installation soit en général 10000€). Par la suite un appel à concurrence est lancé puis la préparation du chantier ainsi que la vérification de la viabilité du projet. Cette création d'électricité ne permet pas de réduire les factures des actionnaires car la totalité est revendue à EDF. Elle participe en revanche à la production d'énergie renouvelable.
 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2022. Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité.
 - Projet de convention de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement ; de réfection et d'entretien de voirie : Lors du conseil communautaire du 3 octobre 2022, la rétrocession de la compétence voirie aux communes qui ne l'avaient plus (les communes des communautés de communes constitutives de Grand Bourg Agglo hors BBA) a été votée. Elle sera effective à compter du 1er janvier 2023. Notre commune n'est pas concernée par ce transfert, et il s'agit donc pour nous uniquement de renouveler la convention qui nous permet de bénéficier les groupements de commandes et de l'ingénierie. Le conseil adopte à l'unanimité la signature de cette convention.

• Point sur la pompe à chaleur de l'école : depuis plusieurs années, il y a un dysfonctionnement de celle-ci ; les salles les plus éloignées de la pompe sont significativement moins chauffées que celles à proximité. Deux entreprises sont venues sur place pour faire un diagnostic. Une panne a été identifiée par les deux entreprises : les plaques de l'échangeur à changer ; une des deux entreprises préconise également un désembouage du circuit intérieur, diagnostic confirmé par l'analyse de l'eau du circuit. Sur le changement des plaques, l'écart de prix au niveau des devis est de plus de 5000 euros. Proposition est faite de réaliser l'ensemble des travaux proposés par l'entreprise thermicservice.

Le conseil adopte à l'unanimité la signature des quatre devis d'un montant de 18 361.23 € HT.

- Informations diverses :
 - Parcelles non préemptées : F140 / F1068 / F1070 / F1393 / F1394 / F715 / F716
 - Prochain rendez-vous :
 - Réunion publique : vendredi 14 octobre 2022, à 20h00 à la Salle des Fêtes,
 - Commission informatique : mardi 18 octobre à 18h30,
 - Prochain conseil municipal : mardi 8 novembre à 20h00,
 - Cérémonie du 11 novembre 2022 à 10h00,

La séance est levée à 22h25.

Signature de la Secrétaire de séance,

Catherine SAVERAT,

Signature de Madame Le Maire,

Martine TABOURET,